

## **1. Objet et champ d'application**

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de prestations de formation par l'Association Campus FSJU (ci-après « l'Organisme de formation ») présidé par Jean Daniel Lévy et dirigé par Patrick Petit-Ohayon, au client personne physique ou morale (ci-après le « Commanditaire ») qui commande une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de Formation, ci-après la « Formation ». Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Commanditaire de ces conditions générales de vente.

1.2. L'Organisme de formation se réserve le droit d'adapter ou de modifier unilatéralement et à tout moment ses CGV. En cas de modification, les CGV applicables à la Formation seront celles en vigueur au jour de la signature du contrat ou de la convention de formation.

## **2. Modalités d'inscription**

2.1. La demande d'inscription à une Formation doit être faite par le Commanditaire en utilisant le formulaire adapté (Demande de formation). Cette demande est suivie par une offre de formation précédée si nécessaire par un échange téléphonique afin d'affiner le besoin.

2.2. L'offre proposée par le Campus FSJU est valable pendant les 10 jours calendaires suivant sa date d'émission et doit être signée par le commanditaire et retournée à l'organisme de formation.

2.3. Toute commande est définitive à compter de la signature par le Commanditaire de l'offre de formation et engage les deux partenaires.

2.4. En cas d'inscription individuelle, la demande de formation est effectuée par un dossier de candidature, complétée par un entretien de recrutement et conclue par une confirmation écrite de la validation de l'inscription.

2.5. La validation d'une inscription, comme l'acceptation de l'offre de formation professionnelle sont confirmés par une convention de formation professionnelle adressé au Commanditaire par le Campus FSJU. Cet exemplaire doit être retourné signer dans un délai de dix jours calendaires, avec un délai de rétractation à compter de la signature conformément aux articles L 6353-3 et 5 du Code du Travail.

2.6. Une convocation comportant toutes les informations pratiques relatives à la formation, dont la date, les horaires exacts et le lieu de la formation sera adressée par l'Organisme de formation au Commanditaire avant l'ouverture de la session.

## **3. Modalités de formation**

3.1. L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants peuvent être définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. Les durées des formations sont précisées sur les documents de communication de l'Organisme de formation. La Formation peut être réalisée dans les locaux de l'organisme de formation, dans les locaux d'un partenaire, dans les locaux du Commanditaire ou via une plateforme de visioconférence ou une plateforme e-learning.

3.2. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

3.3. À l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise au Commanditaire par l'Organisme de formation.

## **4. Prix de vente**

4.1. Les prix des formations sont indiqués en Euros Hors Taxes sur les supports de communication de l'Organisme de formation (proposition commerciale) et sur les factures et ne sont pas assujettis à la TVA. Les supports de formation et les frais de repas ne sont pas compris dans le prix de la prestation.

## **5. Conditions de règlement**

5.1. Les factures sont payables au plus tard à la date d'échéance figurant sur la facture, par virement bancaire ou par chèque.

5.2. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

5.3. Si le commanditaire souhaite qu'un organisme collecteur prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il devra faire les démarches nécessaires auprès dudit organisme et transmettre l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action par l'OPCO avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le commanditaire s'acquittera du solde du coût de la formation.

5.4. Si l'attestation de prise en charge de l'OPCO n'est pas reçue à la fin du stage, le commanditaire sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

## **6. Annulation, modification ou report des formations par l'organisme de formation**

6.1. L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé insuffisant. Dans ce cas, le Campus FSJU en informe par écrit chaque commanditaire et rembourse les paiements déjà effectués par le Commanditaire sans aucune autre indemnité.

6.2. L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

6.3. Toute annulation ou report doivent être communiqués par écrit. Si une annulation ou un report interviennent moins de 14 jours calendaires avant le début de l'action de formation, même en cas de force majeure, Campus FSJU facturera au Commanditaire en dédit 50% du montant du prix de la prestation.

6.4. Toute annulation par le Commanditaire reçue moins de 3 jours calendaires avant le début de l'action de formation, entraîne le versement d'un montant en dédit égal à 100% du prix de la prestation.

6.5. En cas d'absence totale ou partielle du Commanditaire le jour de la Formation, l'Organisme de formation retiendra le coût total de l'action de formation.

6.6. L'inscription est individuelle, nominative et en aucun cas elle ne peut être échangée ou cédée en cas d'absence du participant.

## 7. Sous-traitance

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Commanditaire qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Commanditaire de toutes les obligations résultant du présent contrat.

## 8. Niveau de prérequis et adéquation

Campus FSJU définit pour certains de ses programmes de formation le niveau de prérequis nécessaire pour suivre les stages proposés. Il appartient alors au Client d'évaluer ses besoins et de vérifier si lui et/ou son personnel a bien le niveau de prérequis attendus pour suivre la formation. Par conséquent Campus FSJU ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'inadéquation des formations qu'elle propose aux besoins du Client et/ou au niveau de compétence des bénéficiaires.

## 9. Satisfaction Client - Réclamations

Campus FSJU accueillera vos réclamations transmises :

- Par courriel à [h.allali@campusfsju.org](mailto:h.allali@campusfsju.org)
- Par voie postale : Campus FSJU, 39 rue Broca 75005 Paris

## 10. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

10.1. L'Organisme de formation conserve la propriété et l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux techniques, méthodologies, support de formation et savoir-faire, cela inclue de façon non limitative les bases de données, logiciels et programmes informatiques, procédés, formules, outils, modèles, algorithmes et produits, qu'elle met en œuvre, développe ou utilise pour les besoins de sa formation. Les supports de formation papiers et/ou numériques sont protégés par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits de la propriété intellectuelle.

Le Commanditaire s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser les supports, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

Le Commanditaire s'engage à ne pas publier ou divulguer tout ou partie le support de formation dans le domaine public, notamment dans la presse ou lors de conférences publiques, sans l'accord préalable et écrit de l'Organisme de formation.

10.2. L'Organisme de formation est autorisé à utiliser et reproduire la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Commanditaire en référence commerciale, sur tout support de communication promotionnel dont notamment son site internet, sans autorisation préalable du Commanditaire.

## 11. Protection des données personnelles (RGPD)

Afin de traiter votre demande d'inscription et vous envoyer des informations commerciales, Campus FSJU collecte vos données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE 2016/679) du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « **RGPD** »).

Campus FSJU s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Conformément au RGPD, le Commanditaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Pour exercer ces droits, le Commanditaire doit adresser une demande par email en écrivant à l'adresse suivante : [h.allali@campusfsju.org](mailto:h.allali@campusfsju.org) en indiquant son nom, prénom, adresse email.

## **12. Confidentialité**

L'Organisme de formation et le Commanditaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement.

## **13. Responsabilité**

13.1. La responsabilité de l'Organisme de formation envers le Commanditaire est limitée aux dommages directs résultant d'un manquement de l'Organisme de formation à une obligation essentielle ou d'une faute lourde ou dolosive dans l'exécution de ses obligations.

13.2. L'Organisme de formation exclut toute responsabilité pour tous dommages indirects ou accessoires résultant de ou en relation avec l'exécution des présentes, cela incluant sans limitation les pertes de chiffre d'affaires, pertes de bénéfice, perte de données ou perte de clientèle, subies par le Commanditaire.

13.3. L'Organisme de formation ne saurait être responsable des conséquences et dommages résultant d'une mauvaise interprétation ou utilisation des supports de formation par le Commanditaire.

13.4. En tout état de cause, la responsabilité de l'Organisme de formation au titre du Contrat est limitée au montant total perçu au titre de la Formation.

13.5 L'Organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'un non-respect de ses engagements contractuels par suite d'un cas de force majeure conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code Civil, ou du fait de tiers.

## **14. Réclamations, compétence d'attribution**

14.1. Les CGV sont régies par les dispositions de la loi française.

14.2. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, d'une Commande ou d'un Contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, à défaut d'un accord amiable préalable entre l'Organisme de formation et le Commanditaire.

14.3. La nullité ou l'inapplicabilité d'une clause des CGV n'affectera pas les autres clauses qui demeureront Les parties pourront, d'un commun accord, remplacer la ou les clauses déclarées nulles ou inapplicables.

Toute commande vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Campus FSJU